



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2018

JCT/IC/NL – N° VILLE_2018DL022

Date de convocation : 31 janvier 2018

Affichage du compte-rendu : 15 février 2018

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : **BAFA LOCAL - Accueil mutualisé de stages Bafa et convention avec la F.O.L. et la ville de Sérezin du Rhône**

L'an deux mille dix huit, le huit février à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TALBOT.

Présents : Jean-Claude TALBOT, Thierry BUTIN, Danièle POTIRON, Martine BONNAUD, Claude COLIN, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Eddie BREVALLE, Thierry HAON, Véronique GIROMAGNY, Alain VIOLLET, Chantal RUBIO, Gérard POTIRON, Christiane PUTHOD, Alain LEGRAS, Yves MONTANGERAND, Cécile TOURNIER, Laurence MOULIN, Eric MAILLET, Joël CAS, Annie BERTON, Maurice DUMONTET, Thierry MOLLARET, Guy PENDARIES, Sylviane STRETTI, Joëlle NATALINI

Excusés / pouvoirs : Michel MALTRAIT (donne pouvoir à Alain VIOLLET), Muriel PEILLON (donne pouvoir à Sylviane STRETTI), Eliane LEON (donne pouvoir à Christiane PUTHOD), Céline BARIOZ (donne pouvoir à Florent RIVOIRE), Philippe COLSON (donne pouvoir à Thierry BUTIN)

Excusés / absents : Souade KACI, Lilian MORINON

Secrétaire de séance : Eric MAILLET

Rapporteur : Véronique GIROMAGNY

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) est un diplôme non professionnel qui permet d'encadrer des enfants pendant les temps extra et péri-scolaires.

Il s'agit souvent pour les jeunes d'obtenir par ce diplôme un premier emploi compatible notamment avec des études.

Les organismes de formation BAFA proposent aux jeunes qui souhaitent passer ce brevet des prestations de nature différente à des tarifs parfois élevés, ce qui le rend non

accessible pour certains candidats.

De plus, les sessions BAFA sont organisées dans toute la région Auvergne-Rhône-Alpes, ce qui nécessite d'avoir une certaine mobilité dont les jeunes ne disposent pas forcément.

Par ailleurs, les structures municipales dédiées à la jeunesse recrutent aujourd'hui davantage de candidats pour faire face aux besoins de la population et pour répondre aux critères d'encadrement fixés par la réglementation.

C'est pourquoi, en réponse à ce besoin et à ces freins, la municipalité a souhaité organiser sur son territoire des stages BAFA financièrement et géographiquement accessibles aux Corbasiens.

Ainsi depuis 2015, en partenariat avec le PIJ de Sérézin du Rhône, le Point Information Jeunesse organise une action collective mutualisée permettant aux jeunes Corbasiens et Sérézinois d'obtenir le BAFA à un coût raisonnable.

Le projet est le suivant :

La formation BAFA se décompose en trois étapes successives et obligatoires : un stage dit de « base » d'une durée de huit jours, un stage « pratique » d'une durée de 14 jours et un stage de « perfectionnement » d'une durée de 5 jours.

La commune de Corbas s'engage à organiser pour l'ensemble des stagiaires le stage dit « de base » et la commune de Sérézin du Rhône s'engage à organiser le stage de perfectionnement.

Ces sessions s'adressent en priorité aux jeunes Corbasiens et Sérézinois, ou agents municipaux de ces deux communes, dans la limite de 15 places par commune. Les places vacantes peuvent donner lieu à des inscriptions directement auprès de l'organisme de formation. Les stages pratiques peuvent, dans la mesure des places disponibles, se réaliser dans les services municipaux des 2 villes.

Le stage de « base » se déroulera du dimanche 18 au dimanche 25 février 2018 et le stage de « perfectionnement » durant l'année scolaire 2018-2019.

Afin de réduire les coûts des stages pour les stagiaires, les communes mettront à disposition des organismes de formation des salles communales à titre gratuit (pour Corbas : salle Chêne et deux autres salles de la Maison des associations). En contrepartie, l'organisme de formation réduira d'autant le montant de la participation financière à la formation demandée aux stagiaires, pour chacun de ces deux stages théoriques.

Ainsi, au lieu de 405,00 €, prix tout public, les stagiaires paieront leurs stages de « base » 249,00 €.

Par ailleurs, les communes prendront en charge les repas des stagiaires présents ressortissants de leurs communes respectives pour les deux stages, ainsi que les repas des formateurs lorsqu'elles accueillent le stage. Cette prise en charge pourra s'effectuer à hauteur de 4,00 € le repas adulte par jour et par personne, dans la limite des crédits inscrits au budget du PIJ.

La commune de Sérézin du Rhône organise le stage de perfectionnement selon les mêmes modalités.

En conséquence, après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **ÉMET** un avis favorable à l'organisation d'une session de « base » BAFA sur la commune de Corbas et de partager cette organisation avec la commune de

Sérézin du Rhône, au bénéfice prioritaire des Corbasiens agents des deux villes ;

- **AUTORISE** la mise à disposition de salles communales pour l'association La Ligue de l'Enseignement, Fédération des Œuvres Laïques en contrepartie d'une baisse du coût du stage de « base » BAFA ;
- **EMET** un avis favorable à la prise en charge financière par le PIJ des repas des jeunes Corbasiens lors de ces deux stages, ainsi que des formateurs pour le stage se déroulant à Corbas ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer les conventions destinées à régler les modalités d'organisation des sessions avec l'association de la Ligue de l'Enseignement, Fédération des Œuvres Laïques pour le stage de « base » et la commune de Sérézin du Rhône pour le stage de « perfectionnement ».

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Jean-Claude TALBOT.

**FÉDÉRATION
DES ŒUVRES
LAÏQUES
DU RHÔNE ET DE
LA MÉTROPOLE
DE LYON**

20 rue François Garcin
69423 Lyon Cédex 03

Tél : 04 72 60 04 70
Fax : 04 78 60 46 59

contact@laligue69.org
http://www.laligue69.org

SIRET 779 868 645 00010
CODE APE 9499Z

4

**CONVENTION FORMATION BAF A BASE
FEVRIER 2018**

ENTRE

La Ligue de l'Enseignement, Fédération des Œuvres Laïques du Rhône et de la Métropole de Lyon

-Adresse : Service Éducation/Loisirs - 20 rue François Garcin – 69423 LYON Cedex 03

-Téléphone: 04 72 60 04 70 – télécopie : 04 78 60 46 59 – mail : fguillot@laligue69.org

Représentée par Madame RIVOL Sylvie, Déléguée Générale,
D'une part,

ET

La Commune de CORBAS

représentée par Jean Claude TALBOT Maire de la VILLE de Corbas,

d'autre part.

ET

La Commune de SEREZIN-DU-RHONE

représentée par,

d'autre part.

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT.

ARTICLE 1

La **Ligue de l'Enseignement, Fédération des Œuvres Laïques du Rhône et de la Métropole du Rhône** organise une session de formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (Formation GENERALE) à la demande **des Communes de CORBAS et de SEREZIN-DU-RHONE** dans le cadre d'un appel à projet tel que précisé ci-dessous.



**FÉDÉRATION
DES ŒUVRES
LAÏQUES
DU RHÔNE ET DE
LA MÉTROPOLE
DE LYON**

20 rue François Garcin
69423 Lyon Cédex 03

Tél : 04 72 60 04 70
Fax : 04 78 60 46 59

contact@laligue69.org
http://www.laligue69.org

SIRET 779 868 645 00010
CODE APE 9499Z

4

Déroulement de la session :

Lieu :

La formation se déroulera en externat dans les locaux de **la Commune de CORBAS.**

Adresse :

PARC DE LOISIRS
370 Rue de Nungesser et Coli
69960 CORBAS

Date :

Session GENERALE BAFA : du dimanche 18 au dimanche 25 février 2018
soient 8 jours en externat en demi-pension. Une nuitée le mercredi 21 et une veillée le
vendredi 23 février (dates susceptibles d'être modifiées).

Effectif :

Session générale : 15 à 25 stagiaires pour les communes de Corbas et de Sérézin-du-
Rhône et 10 à 12 inscrits FOL 69.

La priorité des inscriptions et de la participation à la nuitée (compte tenu du nombre limité de couchages) sera donnée aux stagiaires inscrits par les communes de Corbas et de Sérézin-du-Rhône étant entendu que les deux communes sont à l'initiative du projet.

Tarif / Coût Pédagogique :

Session générale : **249** Euros par stagiaire

Tarif / Coût repas : 2,90€ x 10 repas = 29€

ARTICLE 2

Concernant le contenu de la formation, **la Ligue de l'Enseignement, fédération des Œuvres Laïques du Rhône et de la Métropole de Lyon** s'engage à mettre en place des modules conformes aux attentes et aux instructions de la DRDJSCS relatives à l'encadrement des séjours de vacances et des temps périscolaires.

Néanmoins, **la Ligue de l'Enseignement, fédération des Œuvres Laïques du Rhône et de la Métropole de Lyon** s'engage au regard de l'évolution des pratiques de l'animation et de la mise en place de la loi de refondation de l'école et plus particulièrement à travers son volet de la « réformes des rythmes scolaires » à proposer des modules tenant compte de cette évolution. Cela afin de compléter et d'optimiser la formation des animateurs.



**FÉDÉRATION
DES ŒUVRES
LAÏQUES
DU RHÔNE ET DE
LA MÉTROPOLE
DE LYON**

20 rue François Garcin
69423 Lyon Cédex 03

Tél : 04 72 60 04 70
Fax : 04 78 60 46 59

contact@laligue69.org
http://www.laligue69.org

SIRET 779 868 645 00010
CODE APE 9499Z

4

ARTICLE 3

L'équipe de formation sera sous la complète responsabilité de la **Ligue de l'Enseignement, fédération des Œuvres Laïques du Rhône et de la Métropole de Lyon**.

La **Ligue de l'Enseignement, Fédération des Œuvres Laïques du Rhône et de la Métropole de Lyon** s'engage à mettre à disposition l'équipe de formateurs pour la session de formation générale (à raison de deux formateurs jusqu'à 20 stagiaires, puis 1 formateur supplémentaire de 21 à 30 stagiaires, puis un quatrième au-delà de 30 stagiaires inscrits et cela sans modification du coût par stagiaire), ainsi qu'à gérer l'administration (inscription, convocation et facturation).

ARTICLE 4

La **Commune de CORBAS (en accord avec la commune de SEREZIN-DU-RHONE)** s'engage à prendre en charge la mise à disposition du lieu où se déroulera la formation ainsi que la facture des repas concernant les seuls inscrits de la commune de CORBAS et les formateurs.

La **Commune de SEREZIN-DU-RHONE** s'engage à prendre à sa charge la facture des repas concernant les stagiaires résidents et inscrits par Sérézin-du-Rhône.

La **Ligue de l'Enseignement, Fédération des Œuvres Laïques du Rhône et de la Métropole de Lyon** s'engage à prendre à sa charge la facture des repas pour tous les autres stagiaires qui ne rentreraient pas dans les cas de figures énoncés.

ARTICLE 5

La **Commune de CORBAS** prenant en charge la mise à disposition des locaux, les repas de l'équipe de formateurs et les repas des inscrits de CORBAS, **La Ligue de l'Enseignement du Rhône et de la Métropole de Lyon** facturera seulement les frais de repas des inscrits sérézinois sur liste fournie au préalable.

La **Ligue de l'Enseignement, fédération des Œuvres Laïques du Rhône et de la Métropole de Lyon** réglera le coût des repas des agents inscrits de la Commune de Corbas à qui elle refacturera les repas ainsi que les frais pédagogiques selon une liste prédéfinie par la Direction des Ressources Humaine de la ville de Corbas.

Pour les autres inscrits extérieurs ou non pris en charge par une des deux communes, la facture sera directement adressée aux stagiaires.



**FÉDÉRATION
DES ŒUVRES
LAÏQUES
DU RHÔNE ET DE
LA MÉTROPOLE
DE LYON**

20 rue François Garcin
69423 Lyon Cédex 03

Tél : 04 72 60 04 70
Fax : 04 78 60 46 59

contact@laligue69.org
http://www.laligue69.org

SIRET 779 868 645 00010
CODE APE 9499Z

4

ARTICLE 6

Les stagiaires seront placés sous la responsabilité de la **Ligue de l'Enseignement, Fédération des Œuvres Laïques du Rhône et de la Métropole de Lyon**, lors des temps de formation. En outre, cette dernière s'engage à souscrire une assurance cadrant les pratiques qui auraient lieu durant les horaires de la formation.

La Ligue de l'Enseignement, fédération des Œuvres Laïques du Rhône et de la Métropole de Lyon s'engage à respecter les règlements intérieurs du lieu où se déroulera la formation ainsi qu'à veiller à la bonne application de ces règlements auprès des stagiaires.

Fait en trois exemplaires,

A, le

A, le.....

Commune de CORBAS

Nom : Jean-Claude TALBOT
Qualité : Maire de Corbas
Signature

Commune de SEREZIN-DU-RHÔNE

Nom :
Qualité :
Signature

A, le

La Ligue de l'Enseignement, FOL 69

Sylvie RIVOL,
Déléguée Générale
Signature

Envoyé en préfecture le 09/02/2018

Reçu en préfecture le 09/02/2018

Affiché le



ID : 069-216902734-20180208-VILLE_2018DL022-DE

Envoyé en préfecture le 09/02/2018

Reçu en préfecture le 09/02/2018

Affiché le



ID : 069-216902734-20180208-VILLE_2018DL022-DE